



RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Cédric Weissert et consorts - Centre EVAM de Bussigny, quelle
cohabitation avec les riverains ? (24_INT_78)

Rappel de l'intervention parlementaire

Plusieurs habitants de la commune de Bussigny nous ont interpellés récemment au sujet d'une situation tendue en lien avec le centre temporaire de l'EVAM se trouvant sur la commune.

Un récent article du 24 heures ainsi que du 20 minutes ([Ouest lausannois: des vols agitent Bussigny de spéculations | 24 heures](https://www.20min.ch/fr/story/bussigny-vd-le-cri-du-coeur-des-habitants-pour-en-finir-avec-les-depredations-103071300)) (<https://www.20min.ch/fr/story/bussigny-vd-le-cri-du-coeur-des-habitants-pour-en-finir-avec-les-depredations-103071300>) relatent d'ailleurs les inquiétudes de certains habitants qui se sentent impuissants face à la situation actuelle.

Sans qu'un lien soit actuellement possible avec le centre EVAM, il est constaté que plusieurs cambriolages ont eu lieu récemment, des déprédations ainsi que des vols d'objets se sont également multipliés.

Les parcs et places de jeu sont également "squattés" et les enfants n'osent plus y jouer tranquillement. Lorsque des habitants demandent aux squatteurs de s'en aller ils sont menacés et insultés dans une langue étrangère.

Jusqu'il y a quelques semaines la cohabitation se passait bien mais suite à l'arrivée de nouveaux migrants, à priori des Roms transitant par l'Ukraine et accueillis en tant que réfugiés ukrainiens, la situation s'est nettement dégradée.

Sans vouloir établir de généralités et sous réserve des enquêtes de police toujours en cours, nous sollicitons le Conseil d'Etat avec les questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat est-il au courant des éléments évoqués et de la situation tendue à Bussigny ?*
- 2) Le Centre EVAM dépendant du Canton, comment ce dernier entend-il apaiser la situation ?*
- 3) Une présence policière plus importante est-elle prévue pour sécuriser les habitants ?*
- 4) Selon les statistiques de la police, quel est le nombre de cambriolages recensés entre janvier et mars 2023 en comparaison de la période entre janvier et mars 2024 ?*
- 5) D'un point de vue plus général, avec les nombreux soucis rencontrés lors de l'implantation de centres EVAM, comment le Conseil d'Etat pense-t-il convaincre de nouvelles communes d'accueillir des migrants ?*

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses

Cette interpellation est déposée aux noms de :

- Cédric Weissert*
- Pierre Kaelin*

Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant des éléments évoqués et de la situation tendue à Bussigny ?

Le Conseil d'Etat est pleinement informé des préoccupations exprimées par les habitants de Bussigny. Il rappelle qu'il n'y a pas lieu d'établir d'emblée un lien entre les événements survenus et la présence du centre d'hébergement temporaire de l'EVAM ou les personnes qui y sont logées.

Selon la Police cantonale, les incidents rapportés ne peuvent être imputés aux résidents du centre de l'EVAM. Pour autant, à titre de précaution, une réponse rapide et concertée a été mise en œuvre par les autorités locales, les forces de l'ordre et l'EVAM.

2. Le Centre EVAM dépendant du Canton, comment ce dernier entend-il apaiser la situation ?

L'EVAM a mis en place plusieurs mesures pour assurer une cohabitation sereine entre les résidents du centre et la population locale. Ces mesures incluent notamment :

- L'organisation d'une rencontre sur le site de Bussigny afin d'être à l'écoute des riverains et de faciliter et renforcer le dialogue avec les habitants du quartier.
- La prise de contact avec la Municipalité pour convenir des mesures qui pourraient être entreprises.
- La prise de contact avec les forces de l'ordre locales pour déterminer d'éventuelles actions concertées.
A titre d'exemple, les passages réguliers de patrouilles de la police de proximité dans le quartier concerné ont été renforcés par la Police de l'Ouest lausannois (POL).

Il y a par ailleurs lieu de rappeler que du personnel de l'EVAM est présent dans le centre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les coordinateurs régionaux de l'EVAM se tiennent également à disposition de la population et des partenaires pour toute inquiétude ou interrogation.

3. Une présence policière plus importante est-elle prévue pour sécuriser les habitants ?

Comme précisé dans la réponse précédente, un renforcement des passages de patrouilles de la police de proximité a été mis en place par la POL à la suite des échanges avec l'EVAM.

4. Selon les statistiques de la police, quel est le nombre de cambriolages recensés entre janvier et mars 2023 en comparaison de la période entre janvier et mars 2024 ?

En 2023, les délits contre le patrimoine sont restés stables à Bussigny, contrairement au reste du canton. En ce début d'année, quelques cambriolages d'habitations et des vols dans les véhicules ont effectivement été recensés. Les chiffres pour ces 6 premiers mois sont toutefois proches de ceux des années précédentes. Le volume des délits étant relativement faible, une petite variation (série de délits, un auteur particulièrement actif, etc.) peut avoir des effets statistiques importants. Pour d'autres renseignements en lien avec la criminalité par communes, la statistique vaudoise de la criminalité est disponible en ligne sur le site <https://www.vd.ch/djes/polcant> : statistique criminalité (tout en bas de la page, évolution par communes) [Bilan criminalité](#).

L'analyse de la criminalité au niveau d'une commune, s'agissant des cambriolages et des vols dans les véhicules n'est pas significative. Ces phénomènes dépassent largement le niveau d'une commune et sont présents sur l'ensemble du canton et en particulier dans les zones urbaines s'agissant de criminels très mobiles. Ce type de délits n'est pas le fait d'une criminalité locale. Dans le cadre de la conférence de presse bilan de la criminalité en 2023, la Police cantonale vaudoise a mis en avant ces deux phénomènes qui sont en augmentation et touchent l'ensemble des zones urbaines du canton.

Les investigations menées par les enquêteurs de la Police cantonale vaudoise ont permis d'identifier plusieurs auteurs qui ont pu être confondus pour des cambriolages d'habitations et des vols dans les véhicules dans le canton et plus particulièrement dans l'Ouest lausannois. L'enquête a permis d'établir que ces auteurs n'ont aucun lien avec les résidents du Centre EVAM de Bussigny ou avec le centre lui-même.

Chiffres

Cambriolages

- 2023 : 1^{er} trimestre 26 cas et 2^e trimestre 30 cas
- 2024 : 1^{er} trimestre 41 cas et 2^e trimestre 14 cas

Vols dans les véhicules

- 2023 : 1^{er} trimestre 1 cas et 2^e trimestre 13 cas
- 2024 : 1^{er} trimestre 27 cas et 2^e trimestre 9 cas

5. D'un point de vue plus général, avec les nombreux soucis rencontrés lors de l'implantation de centres EVAM, comment le Conseil d'État pense-t-il convaincre de nouvelles communes d'accueillir des migrants ?

Le Conseil d'État est conscient des défis que représente l'accueil des migrants au sein des communes, et des interrogations et appréhensions compréhensibles que cette cohabitation peut initialement susciter.

C'est la raison pour laquelle, notamment, un groupe de travail a été constitué en août 2023, réunissant les représentants des deux associations de communes vaudoises (UCV et AdCV), de l'EVAM, du Service de la population (SPOP), du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) ainsi que d'autres acteurs importants. Ensemble, ils ont eu à cœur d'élaborer des solutions adaptées aux besoins spécifiques du canton et des communes, tout en se concentrant sur plusieurs objectifs-clés :

- améliorer la répartition des bénéficiaires de l'EVAM entre les différentes régions et communes afin de disposer d'une approche plus équilibrée et ce, notamment grâce à l'utilisation de données statistiques ainsi qu'une cartographie dédiée ;
- renforcer l'accompagnement et la collaboration entre les différents acteurs lors de l'ouverture de nouveaux sites d'accueil par la mise en place d'un processus clair ;
- simplifier et optimiser la transmission d'informations aux communes en vue de faciliter leurs démarches ;
- travailler sur l'accueil des enfants et leur intégration dans les structures scolaires.

La première phase de ce travail a ainsi permis d'aboutir à une série d'adaptations, en particulier pour ce qui a trait aux ouvertures de nouveaux lieux de vie par l'EVAM dans les communes ; dorénavant elles reçoivent de l'EVAM une fiche explicative sur le projet et une séance d'explication est organisée.

Le Conseil d'Etat relève que des relations harmonieuses et mutuellement enrichissantes se sont spontanément, ou progressivement, créées autour des structures d'hébergement de l'EVAM.

Néanmoins, les efforts entre toutes les parties prenantes doivent se poursuivre afin d'améliorer la cohabitation et assurer la sécurité et le bien-être de tous les habitants du canton de Vaud.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 août 2024.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni